

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le dix huit avril deux mil quatorze, à 9 heures 36, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Annie CABASSE-LAROCHE, Valérie MICHAU, Sébastien PERRIN, Ludivine BRACA SOLER, Joëlle NEVEUX, Thierry CALVET, Nicole LOTITO, Jean Pierre LECHENE, Florent VILLANOVA, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Stéphanie SEMSIOGLU, Paul HEIM, Michel TING, Sylvie SERGE CABITEN, André COURTIL, Michelle LETOT, René CORGNOLO, Claude ICHARD (jusqu'à la question n° 22), Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean Paul OLLIVIER	a donné pouvoir à	M. le Maire
Jean Christophe MILLIOT	a donné pouvoir à	Thierry CALVET
Dominique MAZIER BRIAL	a donné pouvoir à	Sylvie SERGE CABITEN
Claude ICHARD	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN (à partir de la question n° 23)

ABSENTS

La séance est ouverte à 9heures 36 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Sébastien PERRIN, 4ème Adjoint, est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

1 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal proposé.

VOTE : 25 voix POUR

8 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

2 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

DONNE délégation à M. le Maire de tout ou partie, pour la durée du mandat, de certaines de ses attributions énoncées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui sont limitativement fixées.

VOTE : 25 voix POUR

8 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

- 3 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DE LA BOUVERIE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE DE CREER un poste d'Adjoint Spécial pour le quartier de la Bouverie.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 4 ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DE LA BOUVERIE**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT Monsieur Francesco LIO Adjoint Spécial au quartier de la Bouverie.
VOTE : 32 votants
24 voix POUR M. Francesco LIO
7 voix POUR M. Jean CAYRON
1 bulletin BLANC
- 5 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DES ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE DE CREER un poste d'Adjoint Spécial pour le quartier des Issambres.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 6 ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL POUR LE QUARTIER DES ISSAMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT M Jean Paul OLLIVIER, Adjoint Spécial au quartier des Issambres
VOTE : 33 votants
25 voix POUR M. Jean Paul OLLIVIER
7 voix POUR M. Josette MIMOUNI
1 bulletin NUL
- 7 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics,
CONFERE à la Commission d'appel d'offres compétence pour siéger en jury lorsque le Code des Marchés Publics le requiert,
ELIT en qualité de membres titulaires :
Votants 33
Liste M. Jean Paul OLLIVIER 25 voix
Liste Anissa NAAMANE 8 voix
Sont ELUS :
Titulaires : Mrs. J. Paul OLLIVIER, André COURTIL, Florent VILLANOVA, Philippe LEFEVRE, Anissa NAAMANE
Suppléants : Thierry CALVET, René CORGNOLO, Valérie MICHAU, Michel TING et Yoann. GNERUCCI
- 8 CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la création d'une commission permanente d'ouverture des plis pour les délégations de service public,
FIXE les modalités de dépôt des listes pour l'élection des représentants au sein de cette Commission comme suit :
- Les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- Les listes seront déposées auprès du Maire jusqu'à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle il sera procédé à ces élections.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 9 SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS INFERIEUR DE L'ARGENS (SIACIA) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT en qualité de membres pour siéger au sein dudit Syndicat :
2 délégués titulaires :
M. Sébastien PERRIN 25 voix
M. André COURTIL 25 voix
2 deux suppléants :
M. Michel TING 25 voix
Mme Ludivine BRACA SOLER 25 voix
(NB : M. Jean CAYRON et Mme Pascale TESSONNEAU ont obtenu 7 voix ; M. Joël PASQUETTE a obtenu 1 voix).
- 10 SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS**
Après débat, le Conseil Municipal :
ELIT en qualité de représentants pour siéger au sein dudit Syndicat :

2 titulaires :

M. Jean Paul OLLIVIER : 25 voix

Mme Michèle LETOT : 25 voix

(NB : M. Joël PASQUETTE a obtenu 1 voix et il y avait 7 bulletins blancs).

11 SIVU DE LA GARONNETTE – DESIGNATION DES DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de délégués pour siéger au sein dudit Syndicat :

3 titulaires :

M. Jean Paul OLLIVIER 25 voix

Mme Colette ANGLADE 25 voix

M. André COURTIL 25 voix

3 suppléants :

Mme. Michèle LETOT 25 voix

Mme Joëlle NEVEUX 25 voix

M. Jacky GROS 25 voix

(NB : Mme Josette MIMOUNI et M. Gilbert BRANCHET ont obtenu 7 voix ; M. Joël PASQUETTE a obtenu 1 voix).

12 SYMIELECVAR – DESIGNATION DES DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de délégués pour siéger au sein dudit Syndicat :

1 titulaire : M. Philippe LEFEVRE 25 voix

1 suppléant : M. Jean Paul OLLIVIER 25 voix

(NB : il y avait 8 bulletins blancs).

13 SICTIAM – DESIGNATION DES DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de délégués pour siéger au sein dudit Syndicat :

1 titulaire : M. Jean Christophe MILLIOT 25 voix

1 suppléant : M. Jean Pierre LECHENE 25 voix

(NB : il y avait 8 bulletins blancs).

14 SOCIETE ANONYME ROQUEBRUNOISE D'AMENAGEMENT (S.A.R.A.) – DESIGNATION DES MEMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE M. le Maire comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires,

AUTORISE M. le Maire à assurer la présidence du Conseil d'Administration en son nom dans le cas où le Conseil d'Administration désignerait la Commune à cette fonction et **AUTORISE** M. le Maire à occuper la fonction de Président Directeur Général de cette Société.

DESIGNE en son sein 7 délégués comme mandataires représentant la Commune au Conseil d'Administration de la SARA,

7 titulaires :

M. Jean Paul OLLIVIER 25 voix

M. Jean Christophe MILLIOT 25 voix

M. Thierry CALVET 25 voix

Mme Valerie MICHAU 25 voix

Mme Joëlle NEVEUX 25 voix

M. Sébastien PERRIN 25 voix

M. Francesco LIO 25 voix

(NB : Mme Josette MIMOUNI et M. Gilbert BRANCHET ont obtenu 8 voix).

15 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à 5 le nombre de conseillers municipaux et à 5 le nombre de membres nommés par le Maire, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

16 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) – ELECTION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT en qualité de délégué pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

5 titulaires :

Mme Nicole LOTITO 25 voix

Mme Valérie MICHAU 25 voix

M. René CORGNOLO 25 voix
Mme Lucienne ICHARD 25 voix
Mme Pascale TESSONNEAU 7 voix
(NB : M. Joël PASQUETTE a obtenu 1 voix).

17 ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT les représentants de la Commune au sein de cette association, à savoir :

Titulaire : Sébastien PERRIN 25 voix

Suppléant : Dominique MAZIER BRIAL 25 voix

(NB : M. Arnaud PLASSE et Mme Anissa NAAMANE ont obtenu 8 voix).

18 COLLEGE ANDRE CABASSE – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT les représentants de la Commune au sein de ce Conseil d'Administration, à savoir :

3 Titulaires :

Joëlle NEVEUX 25 voix

Florent VILLANOVA 25 voix

Sylvie SERGE CABITEN 25 voix

(NB : M. Arnaud PLASSE et Mme Anissa NAAMANE ont obtenu 8 voix).

19 CAISSE DES ECOLES – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débat, le Conseil Municipal :

ELIT les représentants de la Commune au sein de ce Conseil d'Administration, à savoir :

Mme Valérie MICHAU 25 voix

M. Florent VILLANOVA 25 voix

Mme Ludivine BRACA SOLER 25 voix

Mme Joëlle NEVEUX 25 voix

M. Jean Christophe MILLIOT 25 voix

(NB : M. Arnaud PLASSE et Mme Anissa NAAMANE ont obtenu 8 voix).

20 CREATION DE COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Après débat, le Conseil Municipal :

CREE les commissions extra municipales suivantes :

- Commission extra municipale pour le Plan Local d'Urbanisme – quartier des Issambres,
- Commission extra municipale pour le Plan Local d'Urbanisme – quartier du Village,
- Commission extra municipale pour le Plan Local d'Urbanisme – quartier de la Bouverie.

DIT que chaque commission extra municipale sera, pour chaque quartier précité, composée de 10 membres désignés parmi les membres du Conseil de quartier correspondant.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

21 MODIFICATION DES SECTEURS SCOLAIRES POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle délimitation des secteurs géographiques ci-dessus définie pour le rattachement des élèves aux écoles qui prendra effet à la rentrée scolaire 2014.

PRECISE : que les secteurs des écoles de la Bouverie restent inchangés, que ceux du Village sont modifiés uniquement par la zone Sud qui s'arrête au rond-point de la Grande Bastide, que ceux des Issambres sont modifiés uniquement par la zone Nord qui commence au rond-point de la grande Bastide,

et que ces modifications éviteront une fermeture de classe aux ISSAMBRES.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

22 VENTE DU FOYER « LA RECAMPADO » - MODALITES DE PAIEMENT DU PIX DE VENTE SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DRAGUIGNAN EN DATE DU 25 OCTOBRE 2013

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modalités de paiement du prix de vente de l'ensemble immobilier « LA RECAMPADO » comme précisé ci-dessous :

- Versement par l'acquéreur d'un acompte de 240 000 €, non remboursable en cas de non-paiement du solde, effectué par virement bancaire en date du 5 mars 2014, actuellement séquestré sur le compte CARPA de l'avocat de la Commune,
- Paiement du solde du prix prévu au plus tard le 31 juillet 2014,
- Paiement d'une somme de 60 000 €, au titre du remboursement des frais financiers,

APPROUVE le paiement des frais d'enregistrement qui seront avancés par la collectivité afin de pouvoir publier le jugement du TGI en date du 25 octobre 2013 valant vente, auprès de la Conservation des Hypothèques de Draguignan et d'inscrire les garanties de paiement du prix correspondantes.

PRECISE que les recettes générées par cette transaction seront inscrites au budget communal,

PRECISE que la cession de l'immeuble est réalisée par la commune dans le cadre de la gestion de son patrimoine, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités nécessaires à cette transaction.

VOTE : 25 voix POUR

7 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

10 H 47 - Madame Claude ICHARD quitte la séance et donne pouvoir à M. Sébastien PERRIN.

23 CESSIION D'UN DELAISSE DE VOIRIE – BOULEVARD DES TRITONS AUX ISSAMBRES – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC MADAME LEDUC

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession d'un délaissé de voirie non cadastré, d'une superficie d'environ 260 m², situé au droit de la parcelle cadastrée section BZ n° 225, boulevard des Tritons aux Issambres, au profit de Mme LEDUC, au prix convenu de 38 000 €,

APPROUVE le projet de protocole d'accord transactionnel proposé,

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la Commune et Mme LEDUC, ainsi que toutes les pièces relatives à cet accord,

RENONCE à se prévaloir de la condamnation sous astreinte de Mme LEDUC, aux frais irrépétibles et aux dépens dès lors que la partie adverse se désistara de l'appel qu'elle a formé contre le jugement du Tribunal de Grande Instance de Draguignan en date du 12 septembre 2013, une fois l'acte de cession régularisé,

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge exclusive de Mme LEDUC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique de cession, à intervenir en l'Etude de Maîtres JANER/BRINES, Notaires à ROQUEBRUNE SUR ARGENS,

PRECISE que les recettes générées par cette transaction seront inscrites au budget communal.

VOTE : 26 voix POUR

7 ABSTENTIONS (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE)

24 REVITALISATION DU VILLAGE – SUBVENTION ACCORDEE PAR LA COMMUNE A M. JEROME BUSNEL ET MME SANDY COSTENOBLE

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à attribuer une subvention communale d'un montant de 3 059,14 € à Monsieur BUSNEL Jérôme et Madame COSTENOBLE Sandy pour des travaux de « façades et menuiseries » dans le cadre de l'opération « Revitalisation du Village ».

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce sujet.

VOTE : 25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

25 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION A M. LE MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de considérer comme missions :

- les déplacements qui ont pour objet de négocier un contrat ou rechercher un co-contractant,
- les déplacements sur les forums et salons ou dans des collectivités, les administrations ou autres institutions, afin de rechercher des solutions techniques à nos besoins ou se faire présenter des démarches innovantes qui pourraient trouver à s'appliquer sur la Commune,
- les dépenses engagées dans le cadre du jumelage,
- toute manifestation organisée par l'Association des Maires de France ou autre organisme tel que Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Direction Générale des Collectivités Locales, Centre de Gestion ...

PRECISE que les frais remboursés se font en principe au réel, c'est-à-dire sur présentation de factures,

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

26 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRESENTATION A M. LE MAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'allouer à Monsieur le Maire une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant de 828 euros correspondant au remboursement des frais de représentation,

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Commune.

VOTE : 25 voix POUR

8 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

27 INDEMNITES DE FONCTIONS ALLOUEES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE le montant de l'enveloppe des indemnités de fonction allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués, comme il suit :

Enveloppe de base : indemnité du Maire : 65 % de l'indice brut 1015, ; indemnité des adjoints : 27,50 % de l'indice brut 1015 x 9 adjoints ; majorations de 25 % est accordée aux villes classées stations touristiques ; l'application de ces règles conduit pour Roquebrune sur Argens à une enveloppe mensuelle globale de 14 849,45 €, revalorisée en fonction de l'évolution du point d'indice,

FIXE comme suit les indemnités maximales pouvant être allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués : indemnité de fonction du Maire : 65 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %, indemnité maximale de fonction des adjoints 27,50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %, indemnité maximale de fonction des conseillers municipaux : 27,50 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 %.

PRECISE que ces indemnités suivront l'évolution de l'indice,

PRECISE que l'indemnité versée à chaque Adjoint ou Conseiller municipal délégué sera arrêté par Monsieur le Maire en fonction des délégations de fonction ou de signature qui leur sont attribuées et dans la limite de l'enveloppe globale,

PRECISE que ces indemnités de fonction seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, soit au 4 avril 2014 pour Monsieur le Maire et au 9 avril 2014 pour les adjoints et conseillers délégués,

PRECISE que les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune, article 6531.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

28 FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) EXERCICE 2013

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable pour la fixation à **3 446,85 €** du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux membres du corps enseignant au titre de l'année 2013.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

29 MISE A DISPOSITION A TEMPS COMPLET D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE/ARGENS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition proposée,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

30 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative :</u> - Rédacteur Territorial	3
<u>Filière Culturelle :</u> - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

31 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2013

Après débat, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean Pierre LECHENE, élu à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif du Budget de la Commune pour l'exercice 2013 tel qu'il est proposé.

VOTE : 23 voix POUR

9 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE, Francesco LIO)

M. le Maire a quitté la séance.

32 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATION DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX EXERCICE 2013

Après débat, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean Pierre LECHENE, élu à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe des Caveaux, pour l'exercice 2013, tel qu'il est proposé.

VOTE : 31 voix POUR

1 voix CONTRE (Francesco LIO)

M. le Maire a quitté la séance.

33 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 24 voix POUR

9 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE, Francesco LIO)

34 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe de l'Assainissement dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 24 voix POUR

9 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE, Francesco LIO)

35 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe des Caveaux dressé par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 32 voix POUR

1 voix CONTRE (Francesco LIO)

36 BUDGET DE LA COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat comptable 2013 comme il suit :

- Excédent antérieur reporté	261 115.73 €
- Déficit du budget annexe de l'assainissement	- 286 171.93 €
- Virement à la section d'Investissement en 2013	3 089 437.95 €
- Résultat de l'exercice	3 920 819.27 €
- Excédent au 31/12/2013	3 895 763.07 €
Affectation obligatoire :	
apurement du déficit report à nouveau	
• à l'exécution du virement de la section d'investissement compte 1068	3 391 627.34 €
• affectation à l'excédent reporté compte 002	504 135.73 €

VOTE : 24 voix POUR

9 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE, Francesco LIO)

37 FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2014

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE à 17 980 830 euros le produit fiscal attendu des contributions directes.

VOTE les taux des taxes portées au cadre II de l'état 1259 M1 de notification comme suit :

TAXE D'HABITATION	14,59 %
FONCIER BATI	24,16 %
FONCIER NON BATI	56,43 %

VOTE : 25 voix POUR

8 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

38 SEM SARA – CESSION A LA COMMUNE DES PARTS SOCIALES DE VAR HABITAT

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE l'acquisition à Var Habitat de 1500 actions de la SEM SARA, au prix de 15 000 €.

VOTE : 25 voix POUR

8 voix CONTRE (Jean CAYRON, Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Pascale TESSONNEAU, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

39 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions municipales n° 2014/08 à 2014/68.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 13 h 20.*

***AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES***

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 18 avril 2014.

Le Maire,
Luc JOUSSE